

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 11 juillet 1882.)

Le conseil fédéral a adopté un nouveau règlement sur le traitement des fonctionnaires postaux des bureaux de 1^{re} et de 2^{me} classe, ainsi que des fonctionnaires des bureaux télégraphiques principaux et spéciaux.

Ce règlement est basé sur le principe que, avec d'excellents services et une conduite satisfaisante, les commis de poste et les télégraphistes, au bout de 15 ans, auront le maximum du traitement affecté à leurs fonctions, et qu'au bout d'un temps moins long ils recevront un traitement proportionnel, d'après une échelle en 5 classes. Il sera donné aux chefs de bureau, outre le traitement de commis de leur classe respective, une augmentation qui sera également calculée par classes, selon l'importance de leurs fonctions et leurs services.

Le conseil fédéral a procédé à la promotion d'officiers, savoir :

1. Cavalerie (guides).

Capitaine :

M. Hans Vogel, de Zurich, lieutenant de guides.

2. Troupes d'administration.

a. *Major :*

M. Jean Knopfli, à Zurich.

b. *Capitaines :*

MM. Nicolas Zweifel, à Zurich.

Emile Gygax, à Bleienbach (Berne).

Henri Huber, à Berne.

- MM. Fritz Hertenstein, à Zurich.
 Paul Matile, à Nyon (Vaud).
 Gustave Nötzli, à Zurich.
 Balthasar Grüter, à Lucerne.
 Emile Schneebeli, à Zurich.
 Ernest Knecht, à Romanshorn (Thurgovie).
 Eugène Rouvier, à Neuchâtel.
 Gottfried Lüdi, à Thoune.
 Conrad Ochsner, à Winterthur.

c. Premiers-lieutenants :

- MM. Wilhelm Fröhlich, à Winterthur.
 Auguste Brüscheiler, à Amrisweil (Thurgovie).
 Henri Kundert, à Bischofszell (Thurgovie).
 Eugène Cornaz, à Neuchâtel.
 Jean Rechsteiner, à Hérिसau.
 Charles de Torrenté, à Sion.
 Christian Möschberger, à Laufen.
 Conrad Kürsteiner, à Gais (Appenzell-Rh. ext.).
 Auguste Hotz, à Rüschnikon (Zurich).
 Hermann Felder, à Lucerne.
 Achille Raspini, à Cevio (Tessin).
 Henri Zuppinger, à Hombrechtikon (Zurich).
 Henri Pletscher, à Zofingue (Argovie).
 Jacques Eicher, à Coire.
 Emile Trabold, à Genève.
 Charles Zumbach, à St-Blaise (Neuchâtel).

Le conseil fédéral a nommé :

- Commis de poste à St-Gall : M. Albert Hagger, d'Altstätten (St-Gall), actuellement commis de poste à la Chaux-de-fonds ;
- » » » Coire : » Jacques Ragaz, de Tamins (Grisons), actuellement commis de poste à Porrentruy ;
- Aide de l'administration des péages à Bâle : » Jacques Ufenast, de Stäfa (Zurich), actuellement garde-frontière dans le canton de Genève.
-

(Du 13 juillet 1882.)

Le conseil fédéral a fixé à 100 francs par kilomètre le droit de concession à payer par la compagnie des chemins de fer du Nord-est pour la ligne de *Zurich-Zoug-Lucerne*, dont 67 kilomètres sont exploités, soit en tout 6700 francs.

M. le D^r *Corrado Corradini*, de Turin, qui avait été nommé le 21 mars dernier aux fonctions de professeur de langue et de littérature italiennes à l'école polytechnique suisse, a obtenu, sur sa demande, sa démission de ces fonctions pour la fin de l'année scolaire 1881/1882 (fin septembre).

INSERTIONS.

A P P E L.

La veuve **Mathilde Lang**, née le 1^{er} février 1829 à Vienne (Autriche), est invitée à donner son adresse à la chancellerie soussignée, pour une communication qu'a à lui faire la légation d'Autriche-Hongrie à Berne.

Berne, le 12 juillet 1882. [3].

Chancellerie fédérale.

Note. Par note du 10 courant, la légation d'Autriche-Hongrie a exprimé le désir que l'appel ci-dessus fût inséré dans la feuille fédérale.

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1882
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	36
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.07.1882
Date	
Data	
Seite	403-405
Page	
Pagina	
Ref. No	10 066 577

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.